

Tableaux des catégories de revenu CLTB actualisé au 01/01/2021



Revenus maximums par type de ménages et par catégories (hors allocations) (en €)

Nombre enfants Catégorie	Isolé	Ménage 1 Revenu							
	0	0	1	2	3	4	5	6	7
A	23.525	26.139	28.380	30.620	32.861	35.101	37.342	39.582	41.823
B	20.598	23.543	25.277	26.957	28.638	30.318	31.999	33.679	35.359
C	17.671	20.947	22.174	23.295	24.415	25.535	26.655	27.776	28.896
D	14.743	18.351	19.072	19.632	20.192	20.752	21.312	21.872	22.432

Nombre enfants Catégorie	Ménage 2 Revenus et plus							
	0	1	2	3	4	5	6	7
A	29.873	32.114	34.354	36.595	38.835	41.076	43.316	45.557
B	26.344	28.078	29.758	31.438	33.119	34.799	36.480	38.160
C	22.814	24.041	25.162	26.282	27.402	28.522	29.643	30.763
D	19.284	20.005	20.565	21.125	21.686	22.246	22.806	23.366

Revenus pris en compte: On additionne les revenus de tous les membres du ménage, sauf ceux des enfants à votre charge (pour lesquels vous percevez des allocations familiales).

On considère les revenus nets imposables repris dans votre avertissement extrait-de rôle.

Sont également considérés comme revenu le montant du revenu d'intégration et les allocations handicapées et la bourse d'étude allouée à un membre du ménage qui n'a pas la qualité d'enfant à charge.

Chaque personne handicapée dans le ménage permet le saut d'une colonne vers la droite (comme un enfant à charge en plus)

Les candidats propriétaires âgés de 50 ans ou plus ont droit à un saut de colonne vers la droite

Les montants sont indexés chaque année. Actuellement, les revenus pris en considération sont ceux de l'année 2018.